



Arthon Animation Rurale Grille des Tarifs Année scolaire 2018 -2019

Evolution des tarifs :

Afin d'éviter une hausse importante, les tarifs des différentes activités sont revus à chaque rentrée scolaire.

L'adhésion

La cotisation annuelle est de 18.00 € ou de 3.81 € si vous êtes déjà adhérent d'une autre association affiliée au réseau de la fédération départementale Animation Rurale 44. C'est une adhésion familiale qui concerne les parents et l'ensemble des enfants de la fratrie. Elle est valable un an de date à date.

Sur les grandes vacances été, la journée est comptabilisée de 9h à 17h, avant et après ces horaires, nous appliquons une facturation à la demi-heure, toute demi-heure entamée est due. Au tarif journée doit être intégré le montant du repas qui est de 3,01 € par jour et par enfant.

s secteur enfance Habitants de Chaumes en Retz 2018 – 2019

	Mercredi et Petite vacances		Grandes vacances
1/4 d'heure	1/2 journée	*Journée	*Journée Uniquement
0,41 €	4,97 €	6,22 €	6,32 €
0,43 €	6,22 €	7,87 €	8,03 €
0,50 €	7,47 €	9,64 €	9,85 €
0,54 €	8,29 €	11,40 €	11,66 €
0,55 €	9,12 €	12,01 €	12,59 €
0,58 €	9,59 €	12,64 €	13,52 €
0,61 €	10,05 €	13,26 €	14,34 €

Petit déjeuner/goûters	Repas	Sortie	Veillée
0,67 €	3,01 €	2,05 €	2,05 €

Réduction sur les périodes de vacances

L'association a fait le choix de mettre en place une politique tarifaire qui allège la facture des adhérents l'été aussi bien pour les familles nombreuses que pour les familles ayant un enfant

Réduction	Pour les familles ayant 1 enfants inscrits	Pour les familles ayant au moins 2 enfants inscrits
ALSH: sur les périodes De vacances	Pour des inscriptions à la semaine complète mise en place d'un forfait 5 jours avec une réduction de 15%	Mise en place d'une réduction de 10% appliquée dès le premier jour d'inscriptions sur les autres enfants de la fratrie inscrits sur les mêmes jours

A noter que ces systèmes de réduction fonctionnent indépendamment l'un de l'autre. Il ne peuvent en aucun cas se cumuler mais le plus intéressant pour les familles sera retenu en fonction des inscriptions